



Conférence d'examen sur la dimension humaine de l'OSCE du 21 septembre au 2 octobre 2015

Session de travail 14:

Tolérance et non-discrimination II

Recommandations:

La collaboration entre les Etats et la société civile est un élément déterminant pour renforcer la lutte contre l'intolérance et la discrimination. A cet effet, nous recommandons en particulier aux Etats participants :

- Premièrement, de mettre en œuvre sans attendre la Déclaration ministérielle de Bâle sur le renforcement des efforts de lutte contre l'antisémitisme.
- Deuxièmement, de promouvoir toute forme de coopération et de partenariat avec la société civile, notamment avec les organisations culturelles et religieuses, pour sensibiliser aux effets négatifs de la discrimination et pour favoriser le respect ainsi que la compréhension entre les diverses communautés ethniques et religieuses.